Pôle Ressources
Commande publique
SP/RA

ARRETÉ N° 2023/19

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L. 5211-9 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président ;

Vu l'arrêté n°2022/10 du 07 juin 2022 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

Arrête :

Article 1er

L'arrêté n°2022/10 du 07 juin 2022 est modifié par le présent.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués en annexe 1 et occupant les fonctions indiquées en annexe 2 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants.

Article 3

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le 21 juillet 2023

Le Président

Fabian JORDAN

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Mme le Trésorier Principal de Mulhouse
- M. le Procureur de la République

Copie de l'arrêté :

- Reccueil des actes administratifs
- Affichage
- Service du contrôle
- Ressources Humaines

M2A - ANNEXE n°1 à l'arrêté n° 2023/19
(à jour au 21/07/2023)

Pôle Espace Public, Patrimoine et Mobilités

Le Tableau relatif à la Direction Environnement et Services Urbains (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/10) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
PARMENTIER	Denis	DIRECTEUR DE DIRECTION
MADIH	Ayoub	CHARGE DE MISSION, en cas d'empêchement de M. PARMENTIER
LIBOIS	Stéphanie	CHEFFE DE SERVICE
KIBLER	Jonathan	CHARGE DE MISSION, en cas d'empêchement de Mme LIBOIS
KELLER	Grégory	CHEF DE SERVICE
VIRY	Pascal	CHEF DE SERVICE
LAUER	Virginie	RESPONSABLE D'UNITE
VENUSTRI	Jean-Philippe	RESPONSABLE D'UNITE
GABORIAU	Joëlle	RESPONSABLE D'UNITE
DORMOIS	Julien	RESPONSABLE D'UNITE
FREUDENREICH	Mickaël	RESPONSABLE D'UNITE
LEBRUN	Stéphane	RESPONSABLE D'UNITE
CASTELLANI	Clarisse	RESPONSABLE D'UNITE

m2A
3512 SP/RA

ANNEXE 2

	Actes de procédure	Personne habilitée				
	MARCHES	**Jusqu'à 25 000 €**	**de 25 000 € à 40 000 €**	**de 40 000 € à 90 000 €**	**de 90 000 € à 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)**	**à partir de 1 000 000 € (FCS)ou de 2 000 000 € (T)**
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation critères de choix)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La Directeur General des Services ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Déliberation spécifique du bureau
	Consultation d au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d appel public à concurrence	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur General des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et compléments d'information suite au rejet	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur General des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (dans marché) et notification	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur General ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	Après autorisation de signature par une deliberation spécifique du bureau Le Président ou le Vice-Président
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe le signataire du marché Par delegation les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché Selon le montant du bon de commande				
		Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur General des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre prolongation de délais	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur General Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Décision d'admission de réception d'ajournement de rejet admission avec réfaction	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur General des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président
	Mise en demeure résiliation du contrat Décision de reconduction décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou sous leur responsabilité les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur General des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur General Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité selon l'organisation du pole ou en cas d'empechement du signataire prioritaire